

SIÈGE SOCIAL
LEOPOLDVILLE
CONGO BELGE

INTERTROPICAL - COMFINA

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

CODES :

LIEBER-C. I. O.-LUGAGNE

USUMBURA, le 17 Octobre 1947.

ANNEXE :

N° GOUV./88/47 - AAN/L -

RUHENERI

22597

Monsieur l'Administrateur Territorial
de, et à

RUHENERI

Monsieur l'Administrateur Territorial,

AUTORISATION ACHAT FROMENT.

A valoir sur notre licence d'achat n° 36 pour 200 tonnes de froment qui nous a été accordée suite à votre avis favorable donné par votre lettre 889/AE. du 26 Septembre 1947, nous vous saurions gré de délivrer des autorisations d'achat en couverture de cette licence, comme suit :

autorisations d'achat n° 1
1 50 tonnes : SHUN
2 50 tonnes : AMAR SINGH
3 50 tonnes : Seliman bin Ali
4 50 tonnes : Hussein Meghi

Il a en outre été accordé une licence pour 100 tonnes au bénéfice de Commercial Coffe Curing Gny (Dhanani) qui achète pour notre compte.-

Nous disposons ainsi de licences pour un total de 300 tonnes ex Territoire de Ruhengeri.-

S'il s'avère que la récolte dépasse les prévisions, nous saurions gré de noter dès maintenant que nous aimerions recevoir en une licence supplémentaire de 200 tonnes, la récolte de plusieurs territoires de l'Urundi étant fortement déficitaire.-

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, nos salutations très distinguées.-

INTERTROPICAL COMFINA S. A.
COMPTOIR D'USUMBURA

Le Gérant,

SIÈGE SOCIAL
LEOPOLDVILLE
CONGO BELGE

INTERTROPICAL - COMFINA

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

CODES :
LIEBER-C. I. O.-LUGASNE

ANNEXE :

N° GOUV. 88/47 - AAN/L -

USUMBURA, le 17 Octobre 1947.

Monsieur l'Administrateur Territorial
de, et à

R U H E N G E R I

Monsieur l'Administrateur Territorial,

AUTORISATION ACHAT FROMENT.

A valoir sur notre licence d'achat n° 36 pour 200 tonnes de froment qui nous a été accordée suite à votre avis favorable donné par votre lettre 889/AE. du 26 Septembre 1947, nous vous saurions gré de délivrer des autorisations d'achat en couverture de cette licence, comme suit :

50 tonnes	:	SHUN
50 tonnes	:	AMAR SINGH
50 tonnes	:	Seliman bin Ali
50 tonnes	:	Hussein Meghi

Il a en outre été accordé une licence pour 100 tonnes au bénéfice de Commercial Caffe Curing Cny (Dhanani) qui achète pour notre compte.-

Nous disposons ainsi de licences pour un total de 300 tonnes ex Territoire de Ruhengeri.-

S'il s'avère que la récolte dépasse les prévisions, nous vous saurions gré de noter dès maintenant que nous aimerions recevoir encore une licence supplémentaire de 200 tonnes, la récolte de plusieurs territoires de l'Urundi étant fortement déficitaire.-

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, nos salutations très distinguées.-

INTERTROPICAL COMFINA, S. A.
COMPTOIR D'USUMBURA

Le Gérant,

